

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 12 MARS 2024

Le 12 mars 2024 à 19h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME LANNELUC, MME MEYER, MME BAHOUgne, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTE REPRESENTÉE : MME BASQUE, qui a donné procuration à MME GARRIGOU,

ABSENTS : MME ROHEL, M. HIRTZ, MME BOUDEAU, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 29 février 2024

DATE DE L’AFFICHAGE : 18 mars 2024

★★★★★★

RAPPORTEUR : M Bernard GUIRAUD

N° 011-24- OBJET : Affection des Résultats

Le Compte Administratif 2023 du CCAS fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté : Déficit de fonctionnement de l'exercice	Excédent cumulé	19 452.39€
Excédent d'investissement antérieur reporté : Excédent d'investissement de l'exercice :		21 993.28 7 735.47
	Excédent cumulé	29 728.75 €
Reste à réaliser, Dépenses : Reste à réaliser, Recettes :		0
	Total Restes à réaliser	€
Soit un besoin de financement de		/€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

↳ **De reporter** la somme de 29 728.75 €, à l'article R 001, Excédent d'investissement reporté, recettes.

↳ **D'affecter** la somme de 19 452.39 €, à l'article R 002, Excédent de fonctionnement reporté, recettes.

A Lesparre-Médoc, le 13 mars 2024

**Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,**


Bernard GUIRAUD